

# **VULNERABILITE des RESEAUX LE GRAND LYON dans LA GESTION de ces RISQUES**

**Yves DELACRETAZ  
Mission Ecologie**

Lyon, le 13 mars 2009

# Gestion des risques



## Le Grand Lyon:

### ❖ Communauté Urbaine de Lyon

Crée le 01 janvier 1969

57 Communes (850 à 450 000 hab)

1 200 000 habitants (3/4 du 69 )

50 000 hectares

4500 collaborateurs



## Gestion des Risques

- Compétences en matière de réseaux:
  - -distribution de l'eau potable
  - -assainissement
  - -communication pour la signalisation
  - -voiries publiques
  - -aménagement du territoire

# Gestion des risques



## Obligations réglementaires :

❖ Article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 août 2004

Modernisation de la sécurité civile

« ...*par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.* »

Parmi les personnes publiques ►

**le GRAND LYON**



# Gestion des risques

## ENGAGEMENT DE L'EXECUTIF

Le plan de mandat 2008/2014 stipule :

*« Nous poursuivrons notre action, partenariat avec les communes et l'Etat, en direction de la prévision, de la prévention et de la protection contre les risques naturels, technologiques et sanitaires ».*

▶ Le Grand Lyon est bien un partenaire du Maire

# Etat des risques sur le territoire

L'ensemble des risques dans le département du Rhône, recensés par le dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) est à prendre en compte pour :

- Le **SDACR** (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques)
- Le **PCS** (Plan communal de sauvegarde)
- Les **PIC** (Plans internes de crise des exploitants de réseaux)

# Dispositions générales

(modes d'action) source ORSEC 69

<b>Modes d'action</b>	<b>Plans existants</b>	<b>Dispositions générales ORSEC</b>
<b>Nombreuses victimes</b>	Plan rouge	ORSEC Nombreuses victimes
<b>Accueil, hébergement</b>	Annexe hébergement	ORSEC Hébergement
<b>Ravitaillement</b>		ORSEC Ravitaillement
<b>Evacuation</b>		ORSEC Evacuation
<b>Gestion des décès massifs</b>	Plan gris	ORSEC Gestion des décès massifs
<b>Eau potable</b>	PSS Eau potable	ORSEC Eau potable
<b>Electricité</b>	PSS Electro-secours	ORSEC Electro-secours
<b>Télécommunications</b>		ORSEC Télécommunications
<b>Protection des biens et de l'environnement</b>		ORSEC Protection de la faune
		ORSEC Protection des biens mobiliers et immobiliers
		ORSEC Patrimoine culturel

# Dispositions spécifiques

## Risques naturels

(source ORSEC 69)

<b>Types de risque</b>	<b>Plans existants</b>	<b>Dispositions spécifiques ORSEC</b>
<b>Risque inondation</b>	PSS Inondation Alerte vigilance crues	ORSEC Inondations
<b>Risques géologiques (mouvement de terrain, effondrement ...)</b>	PSS Spéléo-secours	ORSEC Mouvement de terrain
<b>Evènements météorologiques exceptionnels</b>	Procédure de vigilance d'alerte météorologique PSS Assistance neige	ORSEC Météo (neige, vent, tempête, verglas ...)
<b>Feux de végétation et de forêt</b>		ORSEC Feux de forêt
<b>(Séisme)</b>		ORSEC Séisme

# Risques technologiques

(source ORSEC 69)

Risque industriel	PPI, PSS	PPI
Pollution atmosphérique	Schéma d'alerte départementale pollution atmosphérique	Disposition générale ORSEC (vigilance/alerte)
Risque nucléaire	PPI Centrale de Saint-Alban (38)	PPI centrale de Saint-Alban
Risque rupture de barrage	PPI « Barrage Vouglans »	PPI « Barrage Vouglans » Dispositions spécifiques département du Rhône
Risque minier	PSS Spéléo-secours	ORSEC Spéléo-secours
TMD (routes, chemin de fer, gares de triage ...)	PSS TMD, PSS TMR PPI	ORSEC Matières dangereuses PPI Gare de Sibelin
Risque routier	PSS Secours routier PIS Tunnels routiers	ORSEC Accident routier ORSEC Tunnels routiers
Risque autoroutier	PSS Autoroutes PIS Autoroutes	ORSEC Accident autoroutier
Risque ferroviaire	PSS Accident ferroviaire PIS SNCF PIS Tunnels ferroviaires	ORSEC Accident ferroviaire ORSEC Tunnels ferroviaires
Risque aéronautique	PSS SATER PSS Aéroport St-Exupéry PSS Aéroport Lyon-Bron PIRATAIR	ORSEC Accident aéronautique
Risque fluvial	PSS Accident fluvial PIS CNR	ORSEC Accident fluvial

# Risques (source ORSEC 69)

<b>Risques urbains / sociétaux</b>		
<b>Sites de grands rassemblements</b>	PSS PIS PSI	ORSEC Grands rassemblements
<b>Attentats traditionnels multi-sites</b>	Plan rouge	Disposition générale ORSEC Nombreuses victimes (avec volet très nombreuses victimes)
<b>Attentats NRBC</b>	PIRATOX PIRATOME BIOTOX	Pas de transcription en dispositions ORSEC
<b>Risques sanitaires</b>		
<b>Pandémies</b>	Pandémie grippale	ORSEC Pandémies
<b>Canicule</b>	Plan Canicule Plan blanc	ORSEC Canicule
<b>Froid extrême</b>	Plan grand froid	ORSEC Froid extrême
<b>Epizooties</b>	Plan d'urgence « Lutte contre les épizooties » PSS Fièvre aphteuse	ORSEC Epizooties



# **GRAND LYON**

**Exploitant de réseaux**

**Assistant des Maires**

# Le Grand Lyon Exploitant de réseaux eau, assainissement, communication

## Ses devoirs, décret 2007-1400 du 28 septembre 2007

-satisfaire les besoins prioritaires de la population/crise:

1) Protéger les installations /risques de toute nature

2) Alerter les autorités de l'imminence d'une atteinte  
à la continuité du service

3) Mettre en œuvre le dispositif ORSEC eau

4) Elaborer un plan interne de crise (PIC)

-prévention des défaillances

-gérer le MBP(maintien des besoins prioritaires)

-rétablir le fonctionnement normal

5) Retour d'expérience

# Le Grand Lyon Exploitant de réseau

## Conséquences pratiques



Le PIC doit être en cohérence avec ORSEC

1) concertation Préfet/ Exploitant

Le Plan Communal de Sauvegarde devant aussi être en cohérence avec ORSEC

2) obligation du Maire de transcrire les dispositions du PIC dans son PCS

Les révisions d'ORSEC entraînent celles des PCS et des PIC mais seulement après avis :

- de l'assemblée délibérante organisatrice du service
- du Maire
- du Préfet

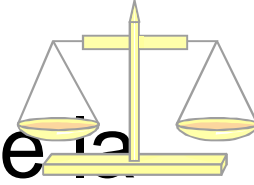


## Le Grand Lyon Exploitant de réseaux PIC en place

- Un seul plan ORSEC Eau potable
- Distribution de 1,5 /jour/personne
- à partir d'une mobilisation de la grande distribution.....

# Le Grand Lyon Exploitant d'ouvrages routiers

Ses devoirs, loi de modernisation de la sécurité civile article 6 II(2004-811)



Les tunnels urbains répondent aux exigences

# Le Grand Lyon Aménageur du territoire



## Les devoirs ,Article L.121-1 du Code de l'Urbanisme

*Les schémas de cohérence territorial ; les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer... (alinéa 3) « la prévention des risques naturels prévisibles des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».*



## Le Grand Lyon Aménageur du territoire

- Il améliore la connaissance des risques pour sécuriser le territoire et distribuer le droit de construire

Connaissance aussi disponible :

- pour les exploitants de réseaux
- pour l'information des populations
- pour la mise à jour des plans

ORSEC, PCS et PIC

# Le Grand Lyon Aménageur du territoire



- Etudes d'amélioration attendues:
  - inondations par ruissellement pluvial
  - effondrements de cavités souterraines
  - surinondation due à rupture de barrage
  - éboulements de terrains
  - transport de matières dangereuses
  - tempêtes



## Les attentes du Grand Lyon

- Etant lui-même exploitant de 2 réseaux /5
- Sa vulnérabilité aux autres est nuancée
  - faible /énergies gaz et électricité
  - importante /télécommunicationscar maitres d'ouvrages de nombreux systèmes électroniques
- Très importante au fonctionnement de ses services publics (réseaux et autres) en mode dégradé



**Les Communes du Grand Lyon ont de nombreuses attentes**

**• Le Grand Lyon solidaire**

**• Prévention**

**• Gestion de crise**

**• Retour à la normale**



# Assistance du Maire par le Grand Lyon

## PREVENTION

### LA VIGILANCE

Pour tenir compte des risques dans les documents :

- d'urbanisme : PADD, PDU, PLU, SCOT
- Agenda 21

### UNE ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE PERMANENTE

Par la fourniture de données organisationnelle et cartographiques pour :

- Le plan communal de sauvegarde (PCS)
- Le dossier Information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Pour les expérimentations locales ayant valeur d'exemple tel que :

- Les éboulements de terrains avec La Mulatière
- Les cavités souterraines avec Lyon
- Les PRTT avec Feyzin
- Les PPRNi et la gestion des inondations avec Neuville sur Saône.

# Assistance du Maire par le Grand Lyon

## PREVENTION

### DES EXERCICES

**Simulation de situations de crises telles que :**

- rupture d'alimentation en eau potable,
- rupture de service de collecte des ordures ménagères de longue durée,
- inaccessibilité des voiries à cause d'inondations
- éboulements et coulées de boues

**Pour tester les capacités opérationnelles des exploitants,**

**Pour améliorer les mesures de prévention grâce aux retours d'expérience**

### DES VEILLEES PERMANENTES A DISPOSITION

- Réglementaires pour adaptation des documents obligatoires.
- Techniques pour amélioration des mesures à prendre

## PREVENTION (suite)

### Une prise en charge financière d'équipements de prévision et de protection

- Système locaux d'alerte aux inondations par ruissellement pluvial et aux coulées de boues,
- équipements de protection pour contenir les crues lentes de la Saône.

### Des informations permanentes sur les effets des évolutions des éléments

- Air : les nuages toxiques, les contaminations biologiques et radiologiques
- Eau : les contaminations et la diversification des ressources
- Terre : les contaminations et la préservation des nappes.

### Des informations permanentes sur les conséquences des grandes catastrophes

- Dégâts causés par le retrait de la vague de submersion après rupture du barrage de Vouglans.
- Aggravation des dégâts des inondations du fait des évolutions du climat,
- Pandémies et épizooties
- Accidents nucléaires.



# Assistance du Maire par le Grand Lyon

## GESTION DE CRISE

Besoins	Moyens de la commune	Moyens du Grand Lyon	Forme de partenariat
<b>Humains</b>	Plan communal de sauvegarde	Plan d'aide d'urgence à la commune	Convention permanente
<b>Matériels</b>	Plan communal de sauvegarde	Plan d'aide d'urgence à la commune	Convention permanente
<b>Financiers</b>	Pas de budget dédié	Réserve dans le budget communautaire	Convention d'attribution financière exceptionnelle



## Assistance du Maire par le Grand Lyon RETOUR A LA NORMALE

La coordination des activités :

- de rétablissement des services publics,
- de reconstruction,
- de gestion de l'assistance aux victimes.

La **VIGILANCE** pour éviter la reconstruction sur les sites exposés aux risques

L'**EXPLOITATION** des données techniques ,scientifiques et réglementaires pour améliorer la qualité et les performances des équipements.